

La Lettre de l'Observatoire national de la petite enfance

Mai 2009



Suivez désormais les séances bimestrielles de l'Observatoire national de la petite enfance, grâce à La Lettre ! Le résumé des interventions des chercheurs invités, le compte rendu des débats et les brèves vous permettront d'être informés des thématiques débattues autour de la petite enfance.



Les modes d'accueil en 2007

Séance du 30 mars 2009

Une séance consacrée aux recours aux modes d'accueil avec un double objectif :

- faire le point sur le recours aux différents modes d'accueil à partir des exploitations de l'enquête mode de garde 2007
- rendre compte de plusieurs modes de calcul du coût des modes d'accueil : la méthode des cas types et les dépenses déclarées par les familles (enquête mode garde).



→ Au sommaire de ce numéro :

- **Les recours aux modes d'accueil des enfants de moins de 3 ans**
Sévane Ananian, statisticien, bureau démographie et famille, Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques, ministère des affaires sociales (Drees)
- **Combien les familles dépensent-elles pour faire garder leurs jeunes enfants en 2007 ?**
Nathalie Blanpain, statisticienne, bureau démographie et famille, Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques, ministère des affaires sociales (Drees)
- **Les coûts de l'accueil, une approche par cas type**
Muriel Nicolas, statisticienne, pôle analyse, direction des statistiques, des études et de la recherche, Cnaf
- **Trois questions à...**
Delphine Chauffaut, responsable du département de l'animation de la recherche et du réseau des chargés d'études à la Cnaf

L'Observatoire national de la petite enfance recueille et coordonne des travaux menés sur la petite enfance. Piloté par la Cnaf (Caisse nationale des allocations familiales), cet Observatoire regroupe notamment la Drees (Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques) du ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports, l'Insee (Institut national de la statistique et des études économiques), le ministère de l'Éducation nationale et la Ccmsa (Caisse centrale de la mutualité sociale agricole).





L'enquête mode de garde 2007

L'enquête sur les modes de garde et d'accueil des enfants recueille des informations sur la prise en charge des enfants au cours d'une semaine type et les coûts à la charge des familles pour cette garde.

Au cours des mois d'octobre et de novembre 2007, la Drees en partenariat avec la Cnaf et l'Insee, a interrogé un peu plus de 8000 ménages avec un enfant de moins de 7 ans et demi, afin de dresser un panorama des solutions de garde adoptées par les parents pour s'occuper de leurs jeunes enfants.

→ Les recours aux modes d'accueil des enfants de moins de 3 ans

Sevane Ananian

En 2007, les enfants de moins de 3 ans sont surtout gardés par leurs parents : au cours de la semaine, du lundi au vendredi entre 8 heures et 19 heures, 63 % passent la majeure partie du temps avec eux. En dehors des parents, c'est l'accueil chez une assistante maternelle qui est le plus fréquent (18 %), suivi par la garde en structure d'accueil collectif (10 %). Les parents adoptent des solutions de garde différentes selon les ressources dont ils disposent : deux tiers des enfants de moins de 3 ans issus des 20 % des ménages les plus aisés sont confiés à titre principal à un intervenant autre que leurs parents, c'est le cas d'un enfant sur dix issu des ménages les plus modestes. Parmi les modes d'accueil extra parentaux, les enfants qui vivent dans les familles les plus pauvres sont relativement moins nombreux que les enfants de familles plus aisées à passer leur journée chez une assistante maternelle et plus nombreux à être accueillis en crèche. Onéreuse, la garde à domicile est quasi exclusivement utilisée par les 20 % de ménages les plus aisés.

Par rapport à 2002, c'est surtout parmi les 60 % de ménages les plus aisés que les recours aux modes de garde ont le plus évolué, se traduisant par un recul de la garde par les parents à titre principal et une progression du recours aux crèches (pour les 40 % de ménages les plus aisés).

Le recours à une assistante maternelle agréée à titre principal a progressé pour toutes les catégories de niveaux de vie, en proportion plus importante pour les ménages modestes, dont les enfants restent toutefois très majoritairement gardés par les parents. Les réformes concernant la garde des enfants mises en œuvre sous l'impulsion de la conférence de la famille de 2003 ont pu contribuer à faire évoluer les pratiques des parents, en particulier la prestation d'accueil du jeune enfant (Paje) dont l'un des objectifs prioritaires est d'améliorer la solvabilisation des familles.

→ Combien les familles dépensent-elles pour faire garder leurs jeunes enfants en 2007 ?

Nathalie Blanpain

Pour faire garder leur enfant de moins de 3 ans non scolarisés, les familles dans lesquelles l'enfant est gardé la plupart du temps en semaine par une garde payante (assistante maternelle, crèche, garde à domicile) ont dépensé en moyenne 400 € par mois (hors frais de repas de l'enfant et d'entretien) avant déduction des allocations et réductions ou crédits d'impôts. Après allocations et réductions ou crédit d'impôts, cette dépense était de 160 € par mois.





Pour en savoir plus sur les recherches présentées

S. Ananian et I. Robert-Bobée, 2009, « Modes de garde et d'accueil des enfants de moins de 6 ans en 2007 », Drees, Études et Résultats, n° 678, février.

Blanpain Nathalie, le coût des modes d'accueil, 2009, Drees, Études et Résultats, à paraître.

Nicolas Muriel, 2009, l'accueil du jeune enfant en 2008, Onpe, Cnaf, à paraître

Ces dépenses varient fortement selon le mode de garde, mais aussi selon le nombre d'heures pendant lesquelles les enfants sont gardés. Un calcul par coût horaire permet de souligner les différences nettes – hors usage – des modes d'accueil. L'analyse s'attache également à donner des éléments selon le niveau de vie des familles. Dans le cas d'un recours chez une assistante maternelle agréée ou dans un établissement d'accueil du jeune enfant, le coût horaire, après allocations et réductions, progresse selon les revenus.

→ Les coûts de l'accueil, une approche par cas type

Muriel Nicolas

Le recours aux « cas-types », c'est-à-dire à des situations théoriques, permet d'estimer pour quatre modes d'accueil (garde à domicile, garde partagée, assistant maternel, établissement d'accueil collectif) le coût mensuel de la garde ainsi que la participation financière des différents acteurs : branche famille, collectivité locale, Etat et familles. Ces « cas-types » sont construits sur la base d'une garde à temps plein (9h par jour, 18 jours par mois) d'un enfant unique de moins de 3 ans d'un couple bi-actif. La législation appliquée est par ailleurs celle en vigueur au 1er juillet 2008.

Lorsque les revenus du ménage sont inférieurs à 2 Smic, le recours à un établissement d'accueil collectif est le moins coûteux en raison du barème national. Dès 2 Smic, le recours à un assistant maternel agréé est le moins onéreux. La garde à domicile est quant à elle systématiquement beaucoup plus coûteuse pour les familles, et ce quels que soient leurs revenus. Enfin, pour les familles disposant de revenus supérieurs à 4 Smic, la différence de coût pour la garde partagée, la garde dans un établissement collectif ou l'assistante maternelle est minime.

Ces coûts ou « reste à charge » supportés par les familles, s'expliquent en partie par la participation de la Branche Famille soit directement aux familles (Cmg, prise en charge des cotisations), soit aux équipements par le versement de prestations de services et de l'état (crédit d'impôt) et des collectivités locales au financement des différents modes d'accueil.

→ Trois questions à...

Delphine Chauffaut

Quel regard portez-vous sur les résultats de l'enquête de 2007 et celle de 2002 ?

En premier lieu, on constate un plus grand recours à un accueil à l'extérieur de la famille. Cette évolution est d'ailleurs validée par un accroissement du nombre de bénéficiaires de prestations solvabilisant la garde des jeunes enfants (complément mode garde)

Ensuite la comparaison des données des deux enquêtes donne également des éléments d'analyse des effets de la Paje, sur les coûts restant à la charge des familles. En 2002, au

* Cette idée a été développée par Dejours, C. (2000). *Travail, usure mentale*. Paris : Bayard (nouvelle éd. augmentée) sur les ouvriers du bâtiment.





risque d'être caricatural, on peut dire que les familles les plus démunies avaient le choix entre... un mode garde puisque seule la crèche leur était financièrement accessible. En 2007, l'éventail du possible pour ses familles s'est élargi à l'assistante maternelle.

Pour autant il ne faut pas minimiser la persistance des disparités dans le recours : c'est parmi les 60 % de ménages les plus aisés que les recours aux modes de garde ont le plus progressé...

Comment expliquez vous cette évolution ?

Depuis 2002, édition précédente de l'enquête mode de garde, plusieurs mesures ont été mises en place pour favoriser le libre choix du mode d'accueil : la Paje, des réformes fiscales, la réforme du statut des assistantes maternelles... ces diverses mesures ont pu contribuer à faire évoluer les pratiques des parents et on met en particulier en avant le rôle de solvabilisation de la Paje. Mais au-delà de cet effet indéniable, l'augmentation de l'offre joue un rôle certain : dans un contexte de pénurie, toute augmentation du nombre de places est absorbée par la demande. Cette évolution n'est pas non plus sans lien avec les conditions de rémunération de l'arrêt d'activité (avec une baisse constatée de l'arrêt d'activité à temps plein et une hausse de l'arrêt d'activité à temps partiel), ainsi qu'avec le marché du travail.

Quelle réflexion portez vous sur la notion de libre choix ?

La méthode des cas types permet de proposer une notion du libre choix théorique, qui consiste à considérer la situation d'une famille imaginaire, ayant un niveau X de besoins, confrontée à un choix de mode d'accueil. On fait alors l'hypothèse forte que ce sont les seuls critères financiers qui sont pris en compte dans le choix du mode de garde...

C'est une vision de l'équité fondée sur la dimension financière, qui ne tient pas compte des besoins différenciés des familles, ni de l'ensemble des facteurs contraignant l'accès à un mode d'accueil. (disponibilité des modes de garde sur le territoire, présence des différents niveaux de revenus, appétence aux différents modes d'accueil, besoins horaires...).

On pourrait donc penser que ce type d'approche est sommaire. Pour autant, lorsque l'on considère les travaux qui prennent en compte le coût réel supporté par les familles, par heure d'accueil, on constate leur concordance... cela conforte l'importance du critère financier dans l'accès aux modes d'accueil.

En même temps il ne faut pas nier la persistance des inégalités de recours... alors que l'éventail des possibles s'est considérablement élargi entre les modes d'accueil, le choix reste pour une partie des familles plutôt situé entre l'arrêt d'activité et de l'accueil à l'extérieur.

Contacts Cnaf

> Dser - Danielle Boyer
danielle.boyer@cnaf.fr

> Das - Laurent Ortalda
laurent.ortalda@cnaf.fr